



Le Parc
DLVA
Préfecture
PLU

La lettre du Maire

Ecole Réunions Subventions Taxes de séjour
Travaux Associations Parc du Verdon
Budget Crèche
Personnel Centre de loisirs
Tourisme
DLVA



2016 le bilan... 2017 des réalisations pleines de promesses...

Chers administré(e)s,

Le 08.01.17, après le repas des séniors, avait lieu la cérémonie des vœux du Maire à la salle polyvalente La Rabassière.

Cet instant est un moment que j'apprécie spécialement car c'est un moment marquant qui ponctue notre vie communale et je suis heureux de remarquer combien par votre présence ce jour-là, votre attachement est grand à notre commune et à ses traditions.

Ce moment revêt une valeur particulière parce qu'il nous rassemble tous, au-delà de nos divergences et de nos idées, pour nous recentrer sur l'essentiel.

En ce début d'année 2017, je souhaiterais donc vous remercier pour votre confiance et rendre hommage aux élus qui m'accompagnent dans l'accomplissement de la tâche qui m'a été confiée.

Nous sommes fiers d'être au service d'une commune qui compte parmi les grandes, notamment au sein de l'intercommunalité : la DLVA.

2016 s'éloigne sans regret. Cette année a été marquée par des attentats qui ont frappé notre pays, dans un contexte économique et politique fragilisé.

Je souhaiterais partager avec vous cette réflexion :

« *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire* ».

Cette maxime, le peuple français l'a faite sienne. Toutes les marches républicaines qui rassemblent à chaque fois des millions de personnes à travers la France, ont démontré au monde entier l'attachement indéfectible des Français aux valeurs de notre République : « **LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE** ».

En début d'année, chacun d'entre nous prend des résolutions, ; mettons à notre actif un certains nombres de promesses, cultivons la tolérance et le don de soi et faisons de notre village un village où il fait bon vivre ensemble.

Avant de passer à une rétrospective succincte des travaux réalisés en 2016, il est important de vous informer que notre commune profite d'une *gestion saine de ses finances*. Ce qui nous permet de ne pas augmenter *les taxes cette année encore*.

Cependant, la conjoncture qui nous oblige à réfléchir en tenant compte d'une fiscalité modérée, ne doit pas être un prétexte pour ne rien faire.

Un programme d'investissement

sur 4 ans élaboré minutieusement par l'équipe municipale en début de mandat, nous permet d'avancer et de prévoir financement et subventions.

Sur MONTPEZAT

Les grands chantiers sur Montpezat ayant tous été prévus, mis en œuvre et terminés (**RAPPEL** : voirie Montpezat à St.Laurent – Rte de la Mairie – Place de la Calade – Elagage), cette année nous sommes attachés à effectuer des travaux secondaires de réfection et d'embellissement : local associatif – mur des Punis – éclairage de la place de la Calade et rue du Verdon ainsi que le changement de toutes les plaques de rues du village.

Sur MONTAGNAC

Vous avez pu remarquer le démarrage des travaux du réfectoire :

Dans un premier temps, nos agents ont mis en œuvre et terminé l'entrée indépendante de la crèche, qui aura désormais un portillon fermée afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel.

Dans le même souci de sécurité, nous avons procédé à l'ouverture d'un accès à l'école du côté droit de

la salle polyvalente afin d'isoler du chantier d'abord les enfants, ensuite toute personne utilisant ce passage vers l'école.

Le mur érigé à cet endroit permet également de contenir la terre et les pierres provenant du boulo-drome.

Pour parfaire l'embellissement de ce site, nous avons également déplacé les containers pour le tri au fond de la place après la Mairie.

Les agents communaux travaillent actuellement sur l'installation des réseaux souterrains avant fondations.

L'ouverture des plis est prévue le 10 Février 2017 pour les autres corps de métiers. Si tout le monde respecte son planning, les enfants devraient avoir leur nouveau réfectoire à la rentrée 2017/2018 (c'est-à-dire en Septembre).

Le gros chantier 2016 :

La réfection du Chemin du Vallon dans sa 2^{ème} partie du parking du Barry et surtout la canalisation des eaux pluviales.

Pour le chemin du Vallon des buses ont été posées pour recueillir les eaux pluviales provenant en amont de la rue de la Banette et de la rue du Barry. Ces eaux sont canalisées dans un mini bassin de rétention SOUTERRAIN placé dans le parking. Toutes ces eaux y compris celles arrivant du secteur de la rue du Puits de l'Hubac sont dirigées par buses dans le chemin du Vallon et vont se jeter dans le RAVIN du GROS VALLON prévu à cet effet dans le rapport des études faites à ce sujet.

Ainsi, la route Départementale (ou Route d'Allemagne) n'est désormais plus inondée par les eaux pluviales du village.

Notre Eglise Saint-Pierre :

Après la réfection du clocher et d'une partie de la toiture en 2015, cette année nos agents ont procédé au changement de toutes les tuiles en mauvais état. Désormais IL NE PLEUT PLUS DANS L'EGLISE.

Parallèlement, la MEZZANINE à l'entrée de l'Eglise qui au temps d'avant abritait les orgues, a été refaite entièrement et ne menace plus de s'écrouler.

Je remercie ici nos agents communaux pour l'excellent travail qu'ils ont effectué sur ces chantiers .

L'école et la crèche :

Nous avons changé toutes les menuiseries extérieures de l'école (fenêtre et volets) et placé à l'école primaire et à la crèche la climatisation réversible.

APC + MAIRIE :

Afin d'obéir à la Loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'Agence postale communale ainsi que le service administratif de la Mairie sont désormais installés au REZ-DE-CHAUSSE dans le bâtiment principal sur le même niveau.

Le foyer communal

Je considère que la création du Foyer Communal à l'emplacement de l'ancienne poste est notre REALISATION de l'année. Ce petit local situé au REZ DE CHAUSSEE, toujours pour satisfaire la Loi sur les personnes à mobilité réduite, était très attendu par les jeunes et les moins jeunes. Il est désormais le point de rencontre et de convivialité de nos Associations et pérennise ainsi leurs actions en faveur de notre village et de ses habitants.

Le planning du foyer est désormais complet toute la semaine :

LUNDI : Mercredis Amitié.

MARDI : Oppidum section marche et randonnées.

MERCREDI : Mercredis Amitié.

JEUDI : Atelier dessins et peinture.

VENDREDI : Oppidum jeux de société.

De quoi occuper les après-midis en toute convivialité et ne pas rester seul chez soi.

Le site internet :

2016 c'est aussi l'année de la création de notre site internet.

Cet outil moderne et dématérialisé, permet de retrouver sans sortir de chez soi la plupart des informations concernant la Mairie.

Je vous rassure pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur l'ancien système est toujours en vigueur à la Mairie.

Bannière de notre site internet ↓



2017

Toujours en suivant notre programme d'investissement, verront j'espère le jour d'autres chantiers prévus comme :

- Les plaques de rues et panneaux directionnels à Montagnac (en commande). A Montpezat, elles sont déjà toutes remplacées.



- Une partie de la place de l'Horloge et de la place des Transhumants.
- Le commencement de la réfection des cimetières des 2 villages.
- Les jardins familiaux.
- L'intérieur de l'Eglise Saint-Pierre.

Se grefferont également les urgences imprévues, déjà imputées financièrement au budget 2017 dans un compte ouvert à cet effet car je le répète, notre budget est sain et équilibré.

Le Maire.

INFORMATION

Par arrêté Préfectoral, à compter du 1er Janvier 2017, les limites des arrondissements de Castellane, Digne -les - Bains et Forcalquier sont modifiés.

La commune de Montagnac-Montpezat est transférée de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'Arrondissement de Forcalquier.

FERMETURE A LA CIRCULATION DU PONT DE SAINTE-CROIX

D'importants travaux de réparation nécessitent la fermeture totale du Pont de Sainte-Croix à partir du 1er Septembre 2016.

Ce chantier programmé pour une durée de 8 mois, est indispensable pour assurer la sécurité de tous.

Lors des dernières inspections une fissure a été repérée sur le pont de Sainte-Croix qui relie le département du Var et des Alpes-de-Haute Provence.

Afin d'assurer la sécurité de tous, des travaux de réparation de la structure sont nécessaires. Cette opération sera complétée par une restauration globale du pont : réfection de l'étanchéité et de la chaussée, remplacement des trottoirs, des joints de chaussée, et des appareils d'appui, réparation des garde-corps.

Un chantier de 8 mois : du 1er Septembre 2016 au 25 Février 2017, la circulation y compris piétonne sera totalement interrompue sur le pont.

Du 25 Février au 25 Avril 2017, des dispositifs de circulation alternée, et des coupures éventuelles d'une durée maximum de 15 mn sont à prévoir.

Pendant toute la durée du chantier, une déviation sera mise en place par les communes de Quinson, Montmeyan et Aups(RD 11 et 13).

Les travaux de réparation et de restauration du pont de Sainte-Croix-du-Verdon représentent un investissement de 1,8 million d'euros. Ils sont cofinancés à hauteur de 30% par le département des Alpes-de-Haute-Provence, 30% par le département du Var, et 40% par la région Provence Alpes Côte d'Azur.



Mise en place du Comité directeur de l'EPIC communautaire de la communauté d'agglomération DLVA

« Après l'entrée en vigueur de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République –NOTRe– effective depuis le 1er Janvier, les objectifs et premières actions du nouvel établissement public, industriel et commercial EPIC, communautaire vont se dessiner au fil des mois et des échéances.

La première d'entre elles a consisté en la mise en place du Comité de Direction de l'Office de Tourisme communautaire dont la création a été actée par l'agglomération.

Le comité directeur compte 34 membres : 17 titulaires et autant de suppléants. Chaque collège est composé de 9 élus et 8 socioprofessionnels représentatifs de l'activité économique et touristique. Le comité de direction est appelé à délibérer sur toutes les questions qui intéressent le fonctionnement et les activités de l'office.

L'installation du premier comité a débuté par le préalable qu'est l'élection du président, Paul AUDAN qui avait ouvert la séance en qualité de vice-président de l'agglomération en charge du tourisme.

Ont ensuite été élus les premier et second vice-présidents : Valérie PEISSON adjointe au Maire de Manosque et Lucien MAURIN directeur de l'établissement thermal.

Le président a ensuite sollicité l'accord du comité pour la nomination du directeur Jean-Frédéric GONTHIER.

Les réunions de cette instance ne sont pas publiques.

Cette nouvelle structure résulte de la fusion de celles qui existaient.

Désormais, il y a un office de tourisme et un siège uniques à Gréoux, un équipement communautaire et huit bureaux d'information touristiques : Esparron, Gréoux, Manosque, Oraison, Quinson, Riez, Valensole, Vinon.

Soit un effectif de 27 agents permanents à temps complet pouvant assurer des missions variables.

LES OBJECTIFS

Aller vers les flux touristiques, informer, anticiper les demandes.

Les bureaux d'information doivent devenir très visibles, attractifs, originaux, ce qui imposera pour certains une relocalisation.

L'office communautaire a entre autres missions, celle de renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire. Les financements pour ce faire, reposent sur la perception de la taxe de séjour. Des réunions d'information concernant les moyens et les modalités ont été organisées à l'intention des logeurs à Oraison, Manosque et Gréoux.

Pour les élus comme pour les socioprofessionnels, réunis dans un esprit de grande sérénité, l'intérêt est d'avancer et d'agir ensemble.

Il convient également, ainsi que l'a souligné Jean-Frédéric GONTHIER, de sauver la saison « 2017 », ne pas casser le rythme

existant, maintenir la qualité des services apportés aux touristes, éviter toute rupture même si l'office communautaire est déjà sur de bons rails ».



Communiqué Hte. Provence Info
Danielle BOUCELOT.

INFORMATION

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations

cadastrales doit dorénavant se

faire par écrit auprès de l'administration fiscale ou des communes.

De plus pour préserver la vie

privée des personnes, le nombre

de demandes par un même

usager est limité à 5 par mois

UN REGARD SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN GENERAL . QUELLES SONT LES REGLES ?

Les subventions regroupent les aides de toutes natures, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative par :

- l'État ;
- les collectivités territoriales ;
- les établissements publics administratifs ;
- les organismes de sécurité sociale ;
- les établissements publics à caractère industriel et commercial ; ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.

Ces aides ne peuvent pas constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire Siren peut effectuer une demande subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement ;
- contribuer au développement d'activités, ou contribuer à son financement.

Pour l'attribution de certaines subventions, il peut être exigé que l'association dispose d'un agrément ministériel.

À noter :

Une association culturelle ne peut recevoir aucune subvention.

Les demandes de subvention peuvent également s'effectuer en ligne :

- auprès de certains services de l'État (direction des sports et direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, centre national pour le développement du sport, fonds pour le développement de la vie associative, direction générale de la cohésion sociale du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes) ;

- auprès de certaines collectivités territoriales.

Lorsque la subvention dépasse 23 000 €, l'administration ou l'organisme qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

Cette disposition ne s'applique pas aux organismes qui bénéficient de subventions pour l'amélioration, la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux.

lequel elle a été attribuée, un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Le compte-rendu financier de subvention décrit les opérations comptables attestant que les dépenses effectuées sont conformes à l'objet de la subvention. Il est à retourner, accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos, à l'autorité administrative qui a versé la subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Le budget, les comptes de l'association, la convention et le compte rendu financier doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'administration ou l'organisme ayant accordé la subvention.

L'utilisation des subventions accordées par l'État, une collectivité territoriale ou un établissement public peut faire l'objet de contrôles de la part des comptables supérieurs du Trésor, de l'inspection générale des finances et de la cour des comptes. Ces contrôles financiers visent à vérifier que les subventions ont été utilisées conformément au but pour lequel elles ont été accordées.

Toute association ou fondation ayant reçu au cours de l'année, une ou plusieurs subventions en numéraire dont le montant global dépasse 153 000 € doit établir des comptes annuels comprenant :

- un bilan ;
 - un compte de résultat ;
- et une annexe.

En cas de non respect de cette obligation, les dirigeants de l'association encourent une amende de 9 000 €.

Ces associations doivent nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant et publier, dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes par l'assemblée délibérante, au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative (Dila) leurs comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes.





LES DATES A RETENIR

« **LE VOTE DU BUDGET : LE 21 MARS 2017** ».

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 23 AVRIL 2017

et 07 MAI 2017.

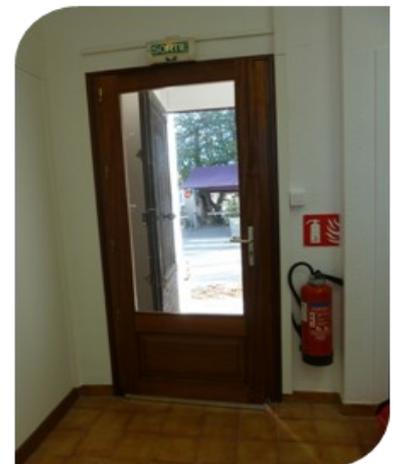
ELECTIONS LEGISLATIVES : 11 JUIN 2017 ET 18 JUIN 2017.



LES REALISATIONS 2016

Le tout image...

← L'agence postale communale déplacée dans les locaux administratifs de la Mairie avec à disposition des administrés, une tablette numérique et un photocopieur monnayeur.



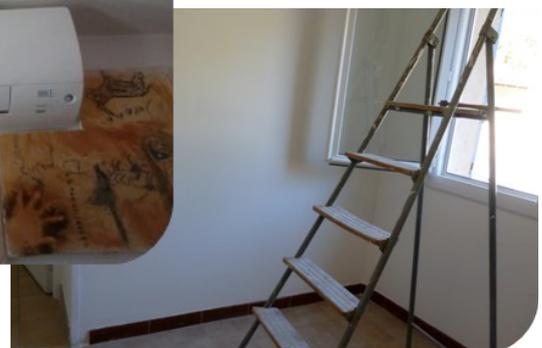
Le foyer communal réalisation vedette de l'année. Espace convivial où toutes les associations peuvent se réunir et profiter de longs moments de détente entre amis.



Changement des fenêtres et des volets à l'école



← Climatisation à l'école et à la Crèche



Bureau du centre de loisirs entièrement réhabilité.



L'arrêt de bus pour le car scolaire devant la salle polyvalente.



Réfection côté droite SP + construction du mur de soutènement.



Parking du BARRY + canalisation des eaux pluviales arrivant en amont depuis la rue de la Banette, recueillies dans un mini bassin de rétention souterrain.

Avant Après



Toutes les plaques des rues ont été changées à MONTPEZAT. Nous attendons la livraison des plaques de MONTAGNAC pour procéder au changement de celles-ci.



Chemin du Vallon (2ème partie) avant (en haut) et après (à droite).



Un petit jardin à la Chapelle Saint-Christophe pour se reposer au soleil.



Les tuiles défectueuses de la toiture ont été changées par nos agents.

L'Eglise Saint-Pierre est désormais au « sec ».

La mezzanine qui abritait autrefois l'Orgue a été entièrement refaite.

2017 sera l'année de la mise en œuvre de la réfection intérieure de notre petite Eglise.

En 2012, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), a délivré à ORANGE une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques dans la bande UMTD 900 MHz, afin de permettre le déploiement du réseau mobile à très haut débit de troisième génération (3G).

Ce déploiement doit intervenir très prochainement dans la commune. En effet l'installation située lieu-dit St JEAN - station de potabilisation - D 211, sera modifiée en vue de fonctionner avec cette nouvelle technologie.

Les fréquences de la bande 900 MHz sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT).

Leur utilisation est donc susceptible de créer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

Afin de recueillir les éventuelles plaintes liées à ces perturbations, l'AFNR a mis en place un centre d'appel avec pour numéro : **0970 818 818** (prix appel local).

Orange prendra à sa charge la résolution des dysfonctionnements, si ceux-ci sont occasionnés par la mise en service de ces sites.

Le dossier d'information est à la disposition de chacun à la Mairie et sur le site internet de la commune.

(Information Orange - Courrier du 24.01.17).

EAU ET ASSAINISSEMENT



L'eau et l'assainissement sont des compétences transférées à la communauté d'agglomération DLVA. Le conseil d'exploitation et la commission de l'eau se sont réunis le 15.02.17.

A l'ordre du jour :

- Election du Président
- Bilan 2016.
- Prospectives budgétaires.

Vous remarquerez sur le tableau diffusé en dernière page les augmentations prévues par le conseil d'exploitation et la commission de l'eau. Ces augmentations sont échelonnées de 2017 à 2021.

Ces décisions prendront effet après approbation par le conseil communautaire du 28.02.17.

Le compte-rendu complet sera mis à la disposition des administrés à la Mairie et sur le site internet officiel de la Mairie.

LES COMMERCES

AMBULANTS S'INSTALLENT DANS NOTRE VILLAGE.

LE BOUCHER : Le Mardi après midi et le Jeudi matin.

LE PIZZAIOLO : Le Mercredi soir.

NEMS et produits exotiques : Le Samedi soir.

LES ARTS MARTIAUX Le Vovinam Viet Vo Dao



Salle La Rabassière à
MONTAGNAC-MONTPEZAT

MERCREDI de 17H00 à 20H00
(enfants/adultes par niveau).

VENDREDI de 18h30 à 21h30
(enfants/adultes par niveau).

TPH : 06 81 82 00 35.

budo04@yahoo.com.

LE CARNET DE L'EVENEMENTIEL



Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 45 à MONTAGNAC.



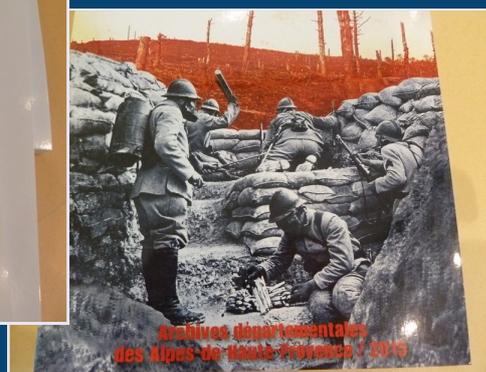
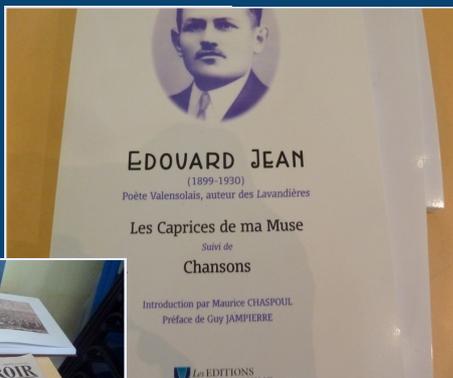
Exposition des artistes du pays du Verdon Les 16 et 17 Juillet 2016.



Commémoration des Combats du Maquis de La Fuste 11.08.16



Exposition de structures en fer par l'artiste, le 28 Aout 2016.



14

18



Hommage de la commune aux Combattants de la Grande Guerre. Exposition et film sur « Les Pantalons Rouge ». Les 11 et 12.11.16.



Le 11.11.16, cérémonies de commémoration de l'Armistice 14/18 dans nos deux villages, suivies le 12.11.16 de l'inauguration de la place de La Calade à Montpezat en présence de :

Monsieur JEANMET PERALTA, Maire de Manosque et président de la DLVA , des élus, de la famille de Monsieur CAUSSIGNAC, des amis et sympathisants.

Ils étaient nombreux à s'être déplacés malgré le mauvais temps pour lui rendre hommage .

Je cite le Maire :

« En hommage à son engagement et son dévouement sincères en toutes circonstances, nous sommes réunis aujourd'hui pour donner à ce lieu de vie et de rencontres, le nom de :

« *Calade René CAUSSIGNAC* ».

Je souhaite que, grâce à cette plaque commémorative, ce nom et l'homme qui l'a porté reste à jamais un souvenir vivant dans le coeur de chacun d'entre nous et dans l'esprit de ceux qui nous succéderons ».



EVENEMENTIEL (suite)...



Le 22 Novembre 2016 ouverture du Marché de la Truffe.



Le 04 Décembre 2016 nous recevions en concert le GOOD BOUIL'-GOSPELLERS (Gospel). L'après midi s'est terminée autour du vin chaud et son pain d'épices offert par la municipalité.



NOEL DES ENFANTS



Le Samedi 17.12.16 avait lieu le Noël des enfants en RPI. Toutes les familles étaient réunies ce jour là. Nous avons découvert des artistes en herbe et des « Piou -piou » qui chantaient merveilleusement bien. Tout le mérite revient à leurs animatrices , je cite, le SIVU ainsi que l'ALSH de la Rabassière que je remercie et félicite pour leur professionnalisme et toute l'attention qu'elles donnent à nos enfants tout le long de l'année. Bien sûr l'après midi s'est terminé sur un fantastique goûter bien mérité.





Le 8 Janvier 2017,
le repas des sé-
niors animé par
l'orchestre Mix
Age.

Après le repas des séniors, comme chaque année le Maire, en présence de Madame Eliane BAREILLE Vice Présidente Régionale invitée pour la circonstance, ainsi et des membres du conseil municipal, a présenté ses vœux à la population.



Le Maire visite les malades à l'hôpital.



Réouverture du Relais de la Lavande.



UNE PAGE QUI SUSCITE DE LA REFLEXION !



Une équipe de jeunes est venue nettoyer notre village bénévolement simplement pour faire une action civique : l'Association **MATHANIA**.



Quand l'être humain se met au niveau des bêtes sauvages.

La « bêtise » ayant dépassée l'entendement.



Retour vers le passé...

INSOLITE...

« Un vieux tronc d'arbre abandonné a trouvé l'âme soeur avec son ami le lierre »



La lettre du Maire est distribuée dans toutes les boîtes à lettres, mais elle est également à votre disposition à la Mairie et sur le site internet de la commune : www.mairie-montagnac-montpezat.fr.



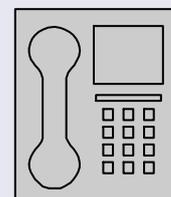
ATTENTION INFORMATION SPECIALE

A compter du 15 Mars 2017 l'Agence Postale Communale sera ouverte l'après-midi de 14h00 à 17h00 du Lundi au Vendredi.

Les horaires de la Mairie restent inchangés : de 8h30 à 12h00 du Lundi au Vendredi.

LES NUMEROS UTILES

MAIRIE 04 92 77 53 65.
 Agence postale communale 0 4 92 72 51 98.
 ECOLE 04 92 77 55 69
 CRECHE 04 92 77 50 14.
 POMPIERS 18.
 SAMU 15.
 GENDARMERIE 04 92 77 85 16.
 PHARMACIE DE RIEZ 04 92 77 80 26.
 POSTE DE RIEZ 04 92 77 79 50.
 TAXI 04 92 77 75 98 ou 06 81 32 80 79.



**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
PROSPECTIVE 2017/2021**

- Augmentation des tarifs eau part variable de 0,15 € / m3 en 2017, puis 1% par an
- Augmentation des tarifs assainissement part variable de 0,05 € / m3 en 2017, puis 2% par an

IMPACT ABONNE / Ratio national pour une consommation annuelle de 120 m3	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Facture EAU annuelle en € TTC	198,00 €	198,00 €	202,80 €	214,80 €	234,00 €	235,27 €	236,53 €	237,80 €	239,06 €
Prix m3 EAU TTC	1,65 €	1,65 €	1,69 €	1,79 €	1,95 €	1,96 €	1,97 €	1,98 €	1,99 €
Augmentation / année N-1		0,0%	2,4%	5,9%	8,9%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%

IMPACT ABONNE / Ratio national pour une consommation annuelle de 120 m3	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Facture ASS annuelle en € TTC	135,60 €	139,20 €	147,60 €	152,40 €	157,96 €	160,60 €	163,24 €	165,88 €	168,52 €
Prix m3 EAU TTC	1,13 €	1,16 €	1,23 €	1,27 €	1,32 €	1,34 €	1,36 €	1,38 €	1,40 €
Augmentation / année N-1		2,7%	6,0%	3,3%	3,6%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%

IMPACT ABONNE / Ratio national pour une consommation annuelle de 120 m3	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Facture EAU + ASSAINISSEMENT annuelle en € TTC	333,60 €	337,20 €	350,40 €	367,20 €	391,96 €	395,87 €	399,77 €	403,68 €	407,58 €
Prix m3 EAU et ASSAINISSEMENT TTC	2,78 €	2,81 €	2,92 €	3,06 €	3,27 €	3,30 €	3,33 €	3,36 €	3,40 €
Augmentation / année N-1		1,1%	3,9%	4,8%	6,7%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%